

Un nouveau protocole sanitaire, toujours pas de plan d'urgence pour l'éducation

Le ministère de l'Éducation nationale a rendu public ce mardi 19 juillet le protocole sanitaire qui s'appliquera à compter de la rentrée de septembre. L'angle d'approche est globalement le même que pendant la période Blanquer. Le protocole définit plusieurs niveaux, censés correspondre à autant de degrés de gravité de la situation épidémique, chaque niveau comportant son lot de mesures.

Une fois encore, aucun critère n'est défini pour le passage d'un niveau à l'autre. Tout au plus est-il précisé que la décision s'appuiera sur une "analyse qualitative", notamment la nature du variant en circulation, et une "analyse quantitative", et notamment la situation hospitalière. Néanmoins, sans seuil prédéfini, les décisions de classement resteront politiques, au détriment possiblement de la santé des usager-es et des personnels.

Par ailleurs, les mesures détaillées dans le protocole sont largement a minima, l'essentiel correspondant à la déclinaison dans l'éducation des mesures de droit commun. Concernant le niveau le plus élevé, il n'y a, contrairement à nos revendications, aucun cadrage national concernant une éventuelle mise en œuvre des dédoublements en lycée. Enfin, si le ministère souhaite afficher davantage de prise en compte des personnels, notamment à travers le délai de 10 jours de mise en œuvre en cas de changement de niveau, le flou général autour des mesures risque de mettre de nouveau les personnels dans des situations très difficiles.

Surtout, l'approche concernant la gestion de la crise sanitaire se limite une fois encore à celle de l'organisation du service. La question des moyens est de nouveau tout bonnement évacuée. Pourtant, SUD édu-

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



cation revendique, depuis le printemps 2020, un plan d'urgence pour l'éducation, afin de faire face durablement à cette crise sanitaire qui se prolonge. Un tel plan d'urgence aurait un intérêt double. D'une part, il doit permettre une réduction des effectifs présents simultanément dans les écoles et établissements, afin de limiter la circulation du virus. D'autre part, il doit permettre de compenser les inégalités et les difficultés qui se sont accrues pendant les années passées.

La période est marquée par des crises sanitaires et environnementales multiples. Dans ce contexte, il est plus que jamais urgent de mettre en œuvre des mesures de justice sociale et environnementale, pour transformer la société en profondeur.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fed@sudeducation.org

www.sudeducation.org

